

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2025/09/56

Date de convocation
4 septembre 2025

L'an deux mil vingt cinq
le **LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025** à 18 Heures 00
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
9 septembre 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 26
Présents : 17
Votants : 19

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET
Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ -
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA -
Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -
Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET -
Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -
Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Guy BRAS qui donne procuration à Alain CAYET
Monsieur Stéphane FOURNIER qui donne procuration à Anne-Caroline RATAJCZAK
Madame Sophie LOPEZ
Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL
Monsieur Hubert CHIVET
Madame Sandrine SERGEANT

CB

Secrétaire de séance :

Monsieur Fouad AJARRAY

**Objet : Tarification des actions dans le cadre de la programmation « Octobre rose » et
« Novembre bleu »**

Monsieur le Maire expose :

Durant le mois d'octobre et de novembre une série d'actions est programmée au Centre Social Chanteclair de la ville de Saint Nicolas lez Arras dans le cadre « d'octobre rose » et de « novembre bleu ».

Les bénévoles du Centre Social réaliseront des ventes de pizzas et des ventes d'objets fabriqués au profit de l'association Nénuphar et CERHOM.

Il convient de déterminer une tarification et d'actualiser la régie « animation Chanteclair régie 145 ».

A savoir :

Articles	Tarif unitaire
Vente de pizza	9€
Vente d'objet	2€ 3€ 4€ 5€ 6€ 8€

Aussi, il vous est proposé :

- De bien vouloir adopter les tarifs ci-dessus indiqués
- De modifier la régie « animation Chanteclair régie 145 »
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces permettant l'exécution de cette délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 16 septembre 2025
Le Maire,
Alain CAYET.

